



# LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE



## TABLE DES MATIERES

Historique de la structure : .....	1
La Marelle Enchantée sur le territoire .....	1
Les familles accueillies.....	1
La place des familles.....	2
La fonction d’employeurs.....	2
La fonction d’animation de la vie associative et des financements.....	2
Les valeurs de l’association de parents gestionnaire du multi-accueil .....	3
Les missions de l’association Marelle Enchantée.....	3
L’implication des familles.....	3
Soutien à la parentalité .....	4
Les partenaires .....	5
Caisse d’Allocations Familiales .....	5
CAMPS (Centre d’Action Médico-Sociale Précoce).....	5
Essaip.....	5
CMS (Centre Médico-Social).....	5
CRIP (Cellule de Réccueil et d’Informations Préoccupantes).....	6
CIDFF04 (Centre d’Information sur les Droits des femmes et des Familles).....	6
La PMI (Protection Maternelle et Infantile) .....	6
La Municipalité de Montagnac-Montpezat.....	6
Provences Délices.....	6
Le réseau ACEPP .....	6
Les partenaires culturels : .....	7
Le financement du multi-accueil.....	8
La participation des parents au prix horaire. ....	8
La CAF – La Prestation de Servie Unique et la MSA (Mutualité Sociale Agricole).....	8
Les communes signataires du contrat enfance jeunesse.....	8
Démarches en faveur du Développement Durable.....	8
Formation « Environnement sain pour nos bambins ».....	8
Actions autour de l’HYGIENE DES LOCAUX ET QUALITE DE VIE .....	9
Actions autour de la SANTE.....	9
Hygiène des enfants et change des couches.....	9
Alimentation.....	9
Matériels utilisés : .....	9
Soins des enfants.....	10

Actions autour de l'éveil à la BIODIVERSITE .....	10
Actions autour de la gestion des ENERGIES .....	10
Actions autour de la qualité de l'air .....	10
Actons autour de la VALORISATION DES DECHETS .....	10
Actons autour de la réduction des ondes électromagnétiques .....	11
Les orientations actuelles et futures de La Marelle Enchantée .....	11

## HISTORIQUE DE LA STRUCTURE :

La Marelle Enchantée est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif, avec pour objet la création d'un lieu d'accueil parental. Elle répond aux exigences des décrets du 01/08/2000, du 20/02/2007 et du 07/06/2010, relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dont la mission « est de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

Elle accueille des familles de la commune de Montagnac-Montpezat où elle se situe, mais également des 5 communes environnantes : Ste croix, Roumoules, Quinson, Allemagne en Provence et Puimoisson.

Elle a vu le jour le 26 janvier 1990 en tant que crèche parentale, sous l'impulsion d'un groupe de parents souhaitant avoir l'opportunité de faire garder leurs enfants dans leur propre commune.

Elle ouvrit ses portes dans les locaux de la mairie, deux employés étant chargés d'accueillir les 8 enfants qui la fréquentent alors.

Cependant, à cause d'une trop faible fréquentation, la crèche sera fermée de 1991 à février 1994 où elle rouvre puis déménage en 1997 dans de nouveaux locaux mis à disposition par la mairie (et qui sont toujours les locaux actuels).

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles, l'accueil proposé par la crèche a, par la suite, été élargi en augmentant les jours et horaires d'ouverture de la structure. Et c'est ainsi que le 1er septembre 2000, 4 employés accueillaient 12 enfants du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.

En 2004, des travaux ont été effectués pour agrandir les locaux et aménager une surface extérieure respectant les normes de sécurité en vigueur, permettant ainsi d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions. Les subventions accordées par la CAF pour ces travaux imposaient de passer à un agrément plus important, la surface des locaux a permis la délivrance d'un agrément par la PMI pour 16 enfants, impliquant donc nécessairement la création d'emplois supplémentaires.

En 2011, de nouveaux statuts sont votés en Assemblée Générale extraordinaire : la crèche devient un multi-accueil « associatif collectif » ce qui va lui permettre de bénéficier de moyens financiers supplémentaires et ainsi d'assurer sa pérennité à court et moyen terme.

A ce jour, le multi-accueil est fréquenté par une trentaine de familles de 8h à 18h du lundi au vendredi.

## LA MARELLE ENCHANTEE SUR LE TERRITOIRE

La Marelle Enchantée se situe sur la commune de Montagnac-Montpezat.

Montagnac-Montpezat est une commune française située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle a été formée le 1er janvier 1974 par fusion-association des communes préexistantes de Montpezat et de Montagnac, selon la loi du 16 juillet 1971 la première des deux communes était alors quasiment vidée de ses habitants.

En conséquence, la commune regroupe actuellement deux villages (Montagnac et Montpezat), distants d'environ 4 kilomètres. Montagnac-Montpezat est une commune de 426 habitants d'après le recensement de 2009, sur une zone de revitalisation rurale (ZRR). Proche du village de Riez et près de l'agglomération de Manosque.

## LES FAMILLES ACCUEILLIES

***Principe N°1 de la charte National : Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.***

La Marelle Enchantée est un lieu qui permet aux familles de concilier vie sociale, vie professionnelle et vie familiale.

Nous accueillons tout type d'enfants et de familles :

- des enfants porteur d'handicap ou atteints d'une maladie chronique,
- des enfants de parents migrants et/ou allophones,
- enfants issus de familles en difficulté sociale,
- enfants placés judiciairement ou dont les parents font l'objet d'une procédure judiciaire,
- enfants de parents qui travaillent en horaires atypiques.

Nous accueillons des familles d'horizons professionnels variés : saisonniers, restaurateurs, agriculteurs, fonctionnaires, au chômage, en congé parentale, auto-entrepreneurs et salariés.

## LA PLACE DES FAMILLES

**Principe N°3 de la charte National : Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.**

Dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommateurs et de clients, les parents doivent trouver leur place dans les instances décisionnelles du mode d'accueil.

## LA FONCTION D'EMPLOYEURS

La gestion, le fonctionnement et l'existence même de l'association et du multi-accueil la Marelle Enchantée reposent sur un principe fondamental d'implication des parents. Toutes les familles qui rejoignent le multi-accueil en y inscrivant leur enfant deviennent membres de l'association et peuvent devenir membres du conseil d'administration. Avec cette instance, principal organe décisionnaire de la structure, chaque famille peut prendre part aux décisions prises collectivement et de façon démocratique. Ce conseil d'administration se réunit tous les 2 mois environ.

Le conseil d'Administration est composé de parents volontaires, en l'absence de volontaires, le CA et l'Association n'ont plus lieu d'être et le multi-accueil est fermé.

Parmi les membres du CA, sont élus les représentants du bureau avec les postes suivants :

- Le Président
- Le Trésorier
- Le secrétaire
- Les suppléants

Le Conseil d'Administration est l'entité employeur des salariés de l'association, à ce titre, il délègue une partie de ses responsabilités à la directrice. Les délégations sont définies dans sa fiche de poste.

## LA FONCTION D'ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FINANCEMENTS

La structure La Marelle Enchantée est une association qui dynamise le territoire en créant diverses manifestations tout au long de l'année : dont les parents s'engagent à animer.

Une tombola, un repas des familles, une journée de Noël...

Elle participe à plusieurs manifestations organisées dans la commune : marché de Noël, journée des enfants, Noël de la mairie...

Le fait d'être très présente dans la vie du territoire, cela permet à l'association de participer à une dynamique qui tend à rassembler les gens. Cela crée du lien social, un réseau sur le territoire pour la population en général afin d'éviter l'isolement. Pour les familles, cela crée un groupe d'appartenance où peuvent éclore des échanges sur le rôle de parent.

Ces différentes manifestations permettent aussi de récolter des fonds afin d'améliorer la qualité d'accueil et permettre à la structure de fonctionner. L'utilisation de ces fonds servira à l'achat de matériel, de jouets, à la mise en conformité des locaux.

Le CA est en charge de rechercher et de prendre contact avec différentes fondations ou entités de financement afin de récolter des fonds. Ces fonds peuvent, selon leur nature, servir au budget

équipement ou pédagogique du multi-accueil ou même venir financer un projet ponctuel en lien avec le présent projet d'établissement.

### LES VALEURS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL

Les valeurs définies par les parents sont les suivantes :

- L'intérêt, l'adhésion et l'investissement dans la vie associative,
- L'implication parentale dans le quotidien de son enfant,
- L'échange et l'entraide entre parents, la création d'un réseau de relations sociales à travers l'association.
- Le choix éducatif et pédagogique du mode de garde en collectivité pour une socialisation précoce, et la garantie de compétences professionnelles dans le domaine de la petite enfance.
- Le respect des différences éducatives et culturelles de chaque famille.
- Le respect des valeurs définies selon l'ACEPP :
  - La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant,
  - La collaboration parents/professionnels pour la qualité de l'accueil et l'éveil des enfants,
  - Le développement des initiatives collectives parentales ouvertes à tous dans le respect des différences.

### LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION MARELLE ENCHANTEE

Elles sont définies selon les textes en vigueur, décret de février 2007, et selon la politique Petite Enfance du territoire :

- Répondre aux besoins des familles en offrant 16 places d'accueil selon des créneaux horaires définis par le règlement de fonctionnement.
- Faciliter pour les familles la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.
- Assurer un mode d'accueil de qualité et un niveau d'encadrement en accord avec la réglementation
- Favoriser le bien-être physique, moral et affectif du jeune enfant de 0 à 6 ans.
- Proposer un soutien à la fonction parentale et mettre en place une démarche de prévention en orientant vers des services médico- sociaux en cas de besoin.
- Faire du multi-accueil un espace intégrateur pour les familles en difficultés et les enfants en situation de handicap.
- Assurer le bon fonctionnement de la structure en termes de gestion.
- Inscrire la structure dans un travail de partenariat et de réseau sur le territoire.

L'association prend également en considération le cadre national décliné dans la charte.

### L'IMPLICATION DES FAMILLES

***Principe N°3 de la charte National : Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.***

La définition claire des positions et des rôles différenciés entre parents et professionnel.le.s va de pair avec la convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel souhaité. Le dialogue et des actions communes permettent de tisser une relation confiante, sur laquelle les enfants structurent et élargissent leurs repères d'identité.

Les parents après concertation avec la directrice et l'équipe peuvent intégrer la crèche afin d'animer des ateliers auprès des enfants et ainsi partager des compétences ou des savoir-faire (atelier guitare, pâtisserie, ...)

Des sorties ponctuelles sont organisées. A cette occasion, des parents volontaires peuvent être amenés à accompagner le groupe.

Tout adhérent souhaitant s'investir à titre bénévole à la gestion de l'association peut être candidat à l'élection du conseil d'administration qui a lieu chaque année lors de l'assemblée générale.

Toute famille peut prétendre adhérer à l'association "La Marelle Enchantée" et bénéficier de ses services.

Pour cela, elle s'engage obligatoirement :

- À payer l'adhésion annuelle,
- À participer aux Assemblées Générales de l'association,
- À être à jour de ses paiements (frais de garde et adhésion),
- À effectuer la lessive hebdomadaire du linge personnel de leur enfant et à tour de rôle celle de la structure. Il est demandé qu'aucun adoucissant ne soit utilisé pour le lavage du linge de la structure et que les bavoirs soient lavés à haute température pour éliminer tout résidu. Pas de sèche-linge pour les bavoirs en plastique.
- À participer au ménage annuel et aux divers travaux de bricolage.

En cas de non-respect, les familles peuvent se voir exclues de l'établissement. En ce qui concerne les retards de paiement, passé un délai de 2 mois l'enfant ne sera plus accueilli au sein de l'établissement.

## SOUTIEN A LA PARENTALITE

***Principe N°3 de la charte National : Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.***

Les familles et les professionnel.le.s s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées. L'accompagnement à la parentalité respecte les valeurs de chaque famille, leur diversité, sans injonction normative et sans remise en cause des droits de l'enfant. Ce partenariat nécessite des lieux et des temps de disponibilité pour les échanges entre professionnel.le.s et parents.

Le soutien à parentalité est un axe important dans le travail quotidien avec les familles.

- Lors de l'accueil et des transmissions, les échanges et la relation créée avec les parents permettent de l'accompagner dans leurs questionnements autour de la parentalité.
- Lors de permanence, assurée par la directrice, les lundis après-midi, où un véritable temps d'entretien peut être mis en place avec les familles afin d'échanger sur l'enfant et ses besoins et les parents et leurs questionnements.
- Des entretiens sont également possibles avec la référente Santé et accueil inclusif autour des thèmes relatifs à la santé et la prévention.
- L'équipe organise ponctuellement des temps d'échanges collectifs, appelés Café Parents afin de créer un espace-temps convivial où les parents et les professionnels vont pouvoir échanger sur des thèmes liés à la parentalité.
- Des ateliers peuvent être mis en place avec des partenaires, où parents, enfants et professionnels peuvent vivre ensemble des situations propices au lien, à l'échange et à l'enrichissement parental.
- Des temps de formation pour les parents sont organisés autour de thèmes liés à la parentalité, l'éducation, l'environnement....
- La diffusion d'informations en lien avec la petite enfance et la parentalité par voie d'affichage, d'emails, de prospectus ou sur le site Internet de la structure <https://lamarelleenchantee.ovh>

## LES PARTENAIRES

**Principe N°3 de la charte National : Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.**

Les partenaires locaux participent au dynamisme du mode d'accueil.

La structure crée des partenariats avec les associations ou équipements publics du territoire pour s'inscrire dans une vie commune et partagée.

Le multi-accueil La Marelle Enchantée travaille en partenariat avec différentes entités :

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF assure est le principal organisme prestataire. Elle veille à la bonne gestion de l'établissement, elle participe au financement de fonctionnement mais également au financement d'équipement. Le service de prestation de service unique (PSU) organise le suivi de la gestion de la structure et un contrôle des déclarations. La directrice transmet les documents demandés environ tous les deux mois (prévisionnel / réalisé). Elle s'assure de la mise en place des différentes directives ministérielles.

### CAMPS (CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE)

Le CAMSP regroupe différents spécialistes de la petite enfance dans le champ du handicap : psychologue, médecin, orthophoniste, psychomotricien, éducateur spécialisé ou de jeunes enfants... C'est un partenariat très précieux lorsque nous accueillons un enfant en situation de handicap, suivi ou non par le CAMSP. Si un enfant est suivi dans ce centre, et si besoin, nous pouvons rencontrer les professionnels pour échanger sur une situation spécifique. Lors de situations familiales complexes, nous pouvons être amenés à orienter les familles vers cette structure.

CAMSP et ESSAIP de Manosque 66 traverse Françoise Dolto 04100 Manosque  
04 92 72 18 93 camsp-manosque@ari.asso.fr

### ESSAIP

L'ESSAIP est un service spécifique qui a pour mission de prévenir, soutenir et accompagner les toutes premières relations parents – enfants lorsque celles-ci se révèlent problématiques. Son équipe s'inscrit dans les réseaux de la toute petite enfance et peut intervenir dès qu'une difficulté est repérée, avant l'accouchement ou dans les premiers mois de la vie. Son action particulière renvoie à la clinique du lien précoce, son objectif est d'enrayer les difficultés de développement, d'assurer l'inclusion de l'enfant. L'équipe a, de fait, un rôle ressource vis-à-vis des équipes qui interviennent auprès de l'enfant et de leur famille.

ESSAIP Manosque 66 Traverse Françoise Dolto 04100 Manosque  
04 92 75 09 86 essaip-manosque@ari.asso.fr

### CMS (CENTRE MEDICO-SOCIAL)

Un centre médico-social est un lieu unique ouvert à tous.

Dispositif départemental, il abrite de nombreux services (sociaux ou médicaux) et regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistant(e) social(e), éducateur(trice), médecin, infirmière, sage-femme, conseiller(ère) en économie sociale et familiale, conseiller(ère) en insertion, personnel administratif. Ils exercent leurs missions dans le cadre de permanences au centre médico-social ou sur d'autres sites hors centre médico-social voire même lors de visites à domicile quand vous ne pouvez pas vous déplacer.

CMS Rue Jules Henry 04500 RIEZ

04 92 77 87 71

### CRIP (CELLULE DE RECCUEIL ET D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES)

La CRIP dépend du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Son rôle et ses missions sont de recueillir les informations préoccupantes à l'échelle départementale et en garantir le traitement et l'évaluation et d'assurer le rôle de conseil auprès des particuliers et des professionnels.

CRIP 04 Place des récollets 04000 DIGNE-LES-BAINS 04 92 30 07 07 [crip04@le04.fr](mailto:crip04@le04.fr)

### CIDFF04 (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)

Association créée en 1982, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles 04 (CIDFF04) défend des valeurs humanistes d'égalité femmes/hommes dans la société. Le CIDFF04 informe, oriente et accom-pagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit / la lutte contre les violences sexistes / l'emploi et de l'insertion professionnelle / l'égalité professionnelle

CIDFF04 18 Rue Georges Aubin, 04000 Digne-les-Bains 04 92 36 08 48 [contact@cidff04.org](mailto:contact@cidff04.org)

### LA PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

Elle dépend du Conseil Général des Alpes de Haute Provence et par l'intermédiaire de son médecin, veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité. En plus de son rôle de contrôle, elle assure un rôle de conseil auprès des professionnels et reste à leur disposition pour toute question relative à l'enfant. Des demandes de subvention peuvent être adressées au conseil Général en cas de création d'emploi.

### LA MUNICIPALITE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

La mairie met gracieusement les locaux à disposition du multi-accueil et participe aux travaux d'entretien. Elle prête également la salle polyvalente lors des manifestations (fête de Noël, Assemblée Générale, etc...) et des salles de réunion dans le bâtiment de la Mairie lors de rencontre avec les partenaires (CAF, MSA, Association Alpe, Conseil Général...). Elle accompagne l'association à différents moments de sa vie : Assemblées Générales, manifestations, etc...

La mairie accorde une subvention de fonctionnement annuelle à l'association La Marelle Enchantée qui est votée par le Conseil Municipal.

### PROVENCES DELICES

Le traiteur Provence Délices de Rians nous livre les repas. Il fournit une fois par semaine des repas végétariens, mais également parfois bios et locaux.

### COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE

Le CODES 04, Comité Départemental d'Education pour la Santé, mène de nombreux programmes et diverses actions de promotion de la santé en adéquation avec les besoins de terrain et les politiques régionales et départementales de santé.

### LE RESEAU ACEPP

L'association La Marelle Enchantée est adhérente du réseau ACEPP, Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels. L'établissement dépend de la fédération d'association ALPE. C'est un réseau de 28 structures d'accueil pour la petite enfance sur le département des Alpes de Haute-Provence.

Elle accompagne les structures adhérentes dans le but de pérenniser leur activité.

De ce fait, elle peut bénéficier des différentes actions menées en direction des structures petites enfance à gestion parentale :

- Soutien et conseil technique pour la gestion des lieux d'accueil associatifs à participation parentale
- Animation d'un réseau actif d'entraide et de solidarité
- Diffusion d'informations et de documentations auprès d'un large public de parents, de professionnels du secteur sanitaire et social, d'élus, de responsables d'entreprises...

- Informe sur toute évolution du contexte réglementaire des structures d'accueil petite enfance
- Formation des bénévoles associatifs, des professionnels de la Petite Enfance, des jeunes en insertion
- Recherches-actions pour soutenir et enrichir l'accueil de tous et la démarche interculturelle
- Accompagnement d'actions de développement social en milieux fragiles (rural et urbain)

La responsable technique participe aux réunions d'échanges sur les pratiques professionnelles organisés par l'ACEPP ALPE.

Elle assure également des missions d'animation, de développement et de fédération de différents lieux d'accueil par exemple par un service de ludothèque itinérante comme la Turboludo.

#### LES PARTENAIRES CULTURELS :

***Principe N°5 de la charte National : « je développé ma créativité et j'éveil mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »***

L'éveil artistique et culturel est, par sa proximité avec les familles, la fratrie et l'ensemble des accompagnants des jeunes enfants, un levier indispensable à la découverte du monde et de ses richesses.

Le rapport au symbolique et à l'expérience sensible, l'éveil à la créativité, la découverte de la culture comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social, portent des enjeux essentiels à l'avenir de notre société. C'est pourquoi l'éveil artistique et culturel, qui répond aux besoins fondamentaux des bébés (cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression par le langage) contribue à les inscrire dans une culture qui elle-même conditionne le développement et le bien-être de l'enfant et, au-delà, celui de chaque personne adulte.

La nécessité de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants fait aujourd'hui consensus. La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques – dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, – favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. Les initiatives mises en œuvre dans les territoires le confirment. Les études scientifiques l'attestent.

Les établissements d'accueil du jeune enfant comportent naturellement des espaces dédiés aux livres (**partenariat avec** Les médiathèques de Gréoux-les-bains, une fois par mois), développent des actions autour de la musique et du chant (**partenariat avec** Fifi Rubato, musicien, une fois par trimestre), de la danse (**partenariat en Eveil Corporel** : L'Associations Les Boukans, une fois par mois), des arts plastiques.

De nombreux établissements culturels intègrent la petite enfance et les familles dans leur politique publique, en offrant des propositions artistiques de plus en plus qualitatives. Certains de ces lieux ou festivals se spécialisent dans la création à destination du jeune public, renouvelant en permanence l'approche de la médiation au bénéfice des tout-petits.

Nous faisons la promotion de tous les événements culturels en lien avec la petite-enfance et enfance dans le département. Nous participons sur certaines journées autour de la petite enfance.

Cf. Projet éducatif.

## LE FINANCEMENT DU MULTI-ACCUEIL

Le multi-accueil est financé par plusieurs modalités conjointes :

### LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PRIX HORAIRE.

Toutes les familles désirant un accueil régulier dans le temps, qu'il soit à temps plein ou temps partiel, reçoivent une proposition de contrat mensuel, annuel ou trimestriel, ce document est contractualisé avec la Responsable Technique de l'établissement dans le respect du règlement de fonctionnement.

Pour un accueil occasionnel : les contrats sont proposés pour des durées de 1 mois à 3 mois sur des créneaux horaires définis et identiques chaque mois. L'accueil peut être modulé en fonction des places disponibles.

Pour un accueil d'urgence : aucun contrat n'est proposé, la facturation est réalisée à l'heure.

Le calcul du taux horaire suit strictement les barèmes adressés par la CNAF, une copie des avis d'imposition est demandée pour ce calcul et il est expliqué à chaque famille ou une connexion au réseau CAFPRO est réalisé pour faciliter le calcul des tarifs horaires.

### LA CAF – LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ET LA MSA (MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE)

Ces deux organismes soutiennent la structure en complétant la participation financière des familles en versant une « prestation de service », sous réserve du respect d'un certain nombre d'engagements (taux de remplissage et d'encadrement, qualité d'accueil...). La CAF participe à hauteur de 66% au budget global de la structure par l'intermédiaire de la Prestation de Service Unique, ce mode de financement est calculé à l'heure. Une demande annuelle de subvention d'équipement peut être faite afin de financer le renouvellement du matériel vétuste ou l'acquisition de nouveau matériel à hauteur de 80% de prix de l'achat.

### LES COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Les Municipalités de Montagnac-Montpezat, Allemagne en Provence, Puimoisson, Roumoules et Quinson allouent une subvention de fonctionnement qui est définie par la Convention Territoriale Globale.

## DEMARCHES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

**Principe N°8 de la charte National : J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

### FORMATION « ENVIRONNEMENT SAIN POUR NOS BAMBINS »

Nous avons fait une formation sur les perturbateurs endocriniens avec une formatrice du CODES 04. Elle est venue faire un état des lieux de la structure et des pratiques. Cela a permis d'établir un diagnostic et un plan d'action pour améliorer l'environnement des enfants sur les points ci-dessous.

*« Suite à l'état des lieux et à l'atelier de réflexion collective organisé avec l'ensemble de l'équipe, il ressort que le multi-accueil « La Marelle Enchantée » est déjà fortement sensibilisée au respect de l'environnement et de la santé des enfants. En effet, de nombreuses pratiques ont déjà été mises en place en ce sens comme l'utilisation exclusive de liniment pour le change des enfants, l'achat d'une grande majorité de produits d'entretien écologiques et/ou bruts (savon noir, vinaigre blanc), l'utilisation d'un nettoyeur vapeur, l'approvisionnement en partie avec des produits biologiques, locaux et de saison, l'utilisation de vaisselle en verre, céramique ou inox, la fabrication d'activités d'éveil avec des matériaux de récupération ou encore l'organisation de sorties régulières dans la nature.*

*Le plan d'action que nous proposons vise à approfondir cet engagement déjà fort en termes de santé et d'environnement, en essayant d'aller encore plus loin dans certains domaines et d'initier la voie dans d'autres pour l'instant moins investis. »*

La Marelle Enchantée engagée dans une démarche éco-responsable poursuit son engagement au travers de différentes actions :

#### ACTIONS AUTOUR DE L'HYGIENE DES LOCAUX ET QUALITE DE VIE

- Tous les produits d'entretien (en nombre restreint) sont écologiques labellisés environnement suite à deux formations « nettoyer sans polluer » et « un environnement sain pour nos bambins » : savon noir, vinaigre blanc, lessive.

- Lavettes microfibre lavables
  - Aspirateur sans sacs
  - Nettoyeur vapeur
  - Aération fréquente des pièces
  - Séchage du linge à l'air libre de préférence
  - Mise aux normes du bâtiment :VMC, climatisation, plaque phonique
- Cf. Protocole d'hygiène

#### ACTIONS AUTOUR DE LA SANTE

---

##### HYGIENE DES ENFANTS ET CHANGE DES COUCHES

Nous fournissons des couches bio françaises de la marque Les Petits Culottés. Ce sont des couches naturelles, écologiques, made in France, sans perturbateur endocrinien.

Nous utilisons des gants et du savon doux éco labellisé pour le nettoyage des parties intimes. Lors des sorties, nous utilisons du liniment avec des Cotopades.

Nous acceptons les couches lavables apportées et lavées par les familles.

---

##### ALIMENTATION

L'établissement fournit des petit pots BIO de la marque « Comme Des Papas ». Les produits ne contiennent aucun additif ni conservateurs ; ils sont simplement pasteurisés, une cuisson douce qui leur permet de se conserver quand même 6 semaines dans le réfrigérateur.

La santé des bébés passe surtout par ce qu'ils mangent. Le label bio garantit l'utilisation d'aucun pesticide ni nitrate pour faire pousser les bons fruits et légumes.

Les repas en morceaux sont élaborés par un prestataire extérieur et livrés en liaison froide dans des bacs en inox. Un repas végétarien est proposé chaque semaine. Certains ingrédients sont issus de l'agriculture biologique et la viande et les poissons sont le plus souvent labellisés.

Certaines denrées sont issues d'une AMAP. Les goûters sont achetés sur Crèche and Co, et Greenweez.

Hygiène pendant les repas est réalisée avec des gants et des bavoirs lavables.

Nous consommons l'eau du robinet, afin d'éviter l'achat de bouteilles d'eau. Sauf pour la confection des biberons des bébés, lors les parents en font la demande. Lors des sorties, nous utilisons des gourdes réutilisables.

---

##### MATERIELS UTILISES :

La crèche utilise des plats en verre pour le service, des assiettes en céramiques, des verres en verre et des couverts en inox.

Nous limitons l'usage du micro-ondes et privilégions l'utilisation du Chauffe biberon Bib'expresso ou d'un bain-marie.

Le matériel et le mobilier de la crèche est en bois. Nous diminuons les jouets plastiques et développons la réutilisation des objets du quotidien (rouleau en carton, emballage, dinette inox, etc). Nous avons un partenariat avec la TURBOLUDO qui met à disposition des jeux en bois, que nous renouvelons régulièrement.

Nous récupérons beaucoup de jouets de seconde main. Les jouets abimés sont jetés. La crèche fait sa pâte à modeler et pâte à sel maison. Les peintures utilisées par les enfants sont uniquement à base d'eau.

Les surchaussures sont lavables.

---

## SOINS DES ENFANTS

Les soins sont réalisés par des produits sans perturbateurs endocriniens. Cf Protocole d'Hygiène

### ACTIONS AUTOUR DE L'EVEIL A LA BIODIVERSITE

Les enfants ont accès au sein de la structure à un espace naturel : terre, pelouse, arbre, feuilles, ... Tous les jours (sauf forte pluie), les enfants ont accès au jardin de la crèche.

Nous développons un potager en partenariat avec les parents. Nous réalisons un compost afin de revaloriser les restes des repas et amender la terre de notre potager. Nous utilisons un récupérateur d'eau afin d'arroser avec les enfants les plants du potager.

Nous réalisons régulièrement des sorties dans la nature voisine (forêt, parc, ...)

Nous réalisons des activités à partir d'éléments de la nature. Cf. Projet éducatif.

### ACTIONS AUTOUR DE LA GESTION DES ENERGIES

On utilise des robinets d'eau à détection automatique.

Nous utilisons dans une grande partie de la structure des plafonniers à luminosité variable (salle de vie ; salle de change ; dortoir des bébés) avec des ampoules LED. L'équipe est vigilante du temps d'éclairage nécessaire dans les espaces de la structure.

### ACTIONS AUTOUR DE LA QUALITE DE L'AIR

Nous réalisons une aération fréquente des locaux et systématique après le ménage.

Il n'y a pas d'axe routier majeur à proximité.

Les VMC sont fonctionnelles et régulièrement entretenues (intégré au protocole de nettoyage : 1 fois par semaine + société de maintenance vient une fois par an).

### ACTIONS AUTOUR DE LA VALORISATION DES DECHETS

Nous revalorisons nos restes alimentaires dans le compost.

Nous réalisons le tri sélectif : Nous trions en amont à la crèche les déchets, les enfants participent à leurs évacuations aux containers de tri du village.

Recyclage des piles, des cartouches du photocopieur.

Nous participons à des journées de nettoyage de la nature avec les enfants.

Nous développons notre projet « Jouets récup ». Nous organisons des journées sans jouet plastique industriels. Nous sollicitons les familles à fournir du matériel du quotidien (emballage carton ; boîtes ; ustensiles de cuisine ; bois ; métal...). Nous utilisons les emballages comme jouet.

## ACTONS AUTOUR DE LA REDUCTION DES ONDES ELECTROMAGNETIQUES

- Pas d'utilisation de babyphones.
- Les téléphones portable des salariées restent dans les casiers.
- Borne internet uniquement dans le bureau de la directrice.
- Le téléphone fixe est de type ECODECT

## LES ORIENTATIONS ACTUELLES ET FUTURES DE LA MARELLE ENCHANTEE

- Maintenir une forte implication des parents dans la structure
- Pérenniser la structure indépendamment des changements de Bureau
- Assurer une stabilité financière permettant le maintien des emplois et donc de l'accueil des enfants
- Favoriser un accueil de qualité répondant aux besoins des familles
- Favoriser les échanges entre parents ; et entre parents et professionnels
- Le développement des partenariats : de nouveaux partenariats sont à envisager, en sus, de ceux existants car ce sont des éléments moteurs et dynamisant pour la vie de l'association et le territoire, ils sont à la fois : conseils, financeurs, organes de contrôle et de soutien...
- Continuer et approfondir nos démarches pour la santé des enfants et la protection de notre environnement